

Le 28 janvier 2025

Objet : Phase provisoire orientation post seconde
Mesdames, messieurs, parents d'élèves de seconde,

Mesdames, messieurs, parents d'élèves de seconde (et pour information aux élèves)

La première phase de la campagne d'orientation débute aujourd'hui, c'est la phase dite provisoire. En tant que représentants légaux, vous allez devoir saisir les intentions d'orientation sur le service en ligne Orientation accessible par le portail Scolarité Services. Il vous permettra de :

- demander une (des) voie(s) d'orientation pour la poursuite de scolarité de votre enfant
- consulter les réponses du conseil de classe aux demandes formulées
- accuser réception (intentions d'orientation)

Pour rappel, et en complément des réunions d'information, voici les voies d'orientation possibles :

- 1ère générale : sélection de quatre enseignements de spécialité et éventuellement un cinquième s'il n'est pas proposé dans l'établissement fréquenté
- 1ère technologique : sélection de la série technologique
- 1ère préparant au brevet de technicien métiers de la musique
- Voie professionnelle : les passerelles sont possibles. Pour préparer ce parcours, demandez conseil au professeur principal.

Vous pouvez saisir jusqu'à 10 intentions d'orientation et une demande d'accès à la voie professionnelle par ordre de préférence. Vous devrez obligatoirement effectuer cette saisie. Elle est d'ores et déjà possible.

La date limite de saisie des intentions provisoires est fixée au vendredi 28 février 2025

Le conseil de classe émettra un avis provisoire sur le projet d'orientation, en cohérence avec le bilan des deux premiers trimestres. Cet avis est indicatif et permettra de préparer la phase définitive de la campagne d'orientation.

Pour votre démarche en ligne, il vous faudra vous connecter au service en ligne Orientation. Pour cela :

- vous connecter à votre compte EduConnect, avec vos identifiant et mot de passe personnel
- choisir le profil « Responsable d'élève »
- dans l'onglet « Mes services » choisir la rubrique « Orientation »

Vous trouverez en PJ, si besoin, un document d'aide à la saisie. Le lycée Vaugelas peut mettre à disposition un ordinateur pour les familles qui ne seraient pas équipées. L'utilisation du service en ligne Orientation reste facultative pour les familles et des formulaires papier peuvent être mis à disposition à la demande par le secrétariat de scolarité.

Les professeurs principaux et nous-mêmes restons à votre disposition pour tout renseignement.

Pour l'équipe de direction, la proviseure adjointe